



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 29 MARS 2026**

**NOMBRE DE MEMBRES****Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 39**Mis en ligne le : **30 MARS 2026**

L'an deux-mille vingt-six et le vingt-neuf du mois de mars à onze heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

**Présents** : M. GACHON - Mme ATTAF - M. ROBERT - Mme CZURKA - M. MERSALI - Mme MIGLIOR - M. AMAR - Mme CUILLIERE - M. IZACARD - Mme ROVARINO - M. PIQUET - Mme NERSESSIAN - M. SOW - Mme MERAKCHI - M. SAURA - Mme MORO - M. SAHRAOUI - Mme BERTHOLLAZ - M. GUARDADO - Mme BIRON - M. COPPENS - Mme CHAUVIN - M. MENGEAUD - Mme MARTINEZ - M. RUFFIN - Mme RAFIA - M. HANACHI - Mme CHABROL - M. BENIHYA - M. BRAVI - Mme SIDOU - M. WAHARTE - Mme DEMOLON - M. GAUDE - Mme GIRAUD - M. GACHET - Mme RAPETTO - M. FARRUGIA - Mme NIETO

**Secrétaire de séance** : M. Joris COPPENS

**OBJET : ELECTION DU MAIRE****N° Acte : 5.1**

Délibération N°26-35

Conformément aux dispositions prévues aux articles L 2122.4, 2122.7 et 2122.8 du Code général des collectivités territoriales, le président invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire sous la présidence du conseiller municipal doyen d'âge conformément à l'article L2121-14 du CGCT.

M. Loïc GACHON se porte candidat.

A l'appel de son nom, chaque conseiller s'est approché de la table de vote et a déposé dans l'urne son enveloppe de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) :	39
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) :	0
d) Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :	10
e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) :	29
f) Majorité absolue :	15

M. Loïc GACHON obtient **29** voix.

**M. Loïc GACHON** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Le Secrétaire de Séance  
**J. COPPENS**



POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le 30 mars 2026

Le Maire  
**L. GACHON**

